

L'in Sudmersible

Journal de liaison des CTC

Fédération SUD PTT 25/27 rue des envierges 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

.....
Août/Septembre 2005

Monologue social...

E
D
I
T
O

Les premières sanctions concernant les postiers du centre de tri de Bordeaux-Bègles sont tombées les 7 et 8 juillet, lors des conseils de discipline centraux qui se tenaient à Boulogne. Les 6 camarades se sont vu infliger entre un an et deux ans de suspension de fonction (voir page 2). Si les révocations sont évitées, il n'en demeure pas moins que les sanctions sont extrêmement lourdes au vu des faits reprochés.

Concernant les conseils de discipline locaux, les 7 fonctionnaires incriminés se sont vu octroyer du déplacement d'office à 6 mois de suspension de fonction (page 2). Le camarade contractuel de la CNT a lui été licencié pour faute lourde. Le dialogue social tant vanté par les dirigeants de La Poste depuis l'arrivée de Bailly, montre son vrai visage : ou vous êtes d'accord avec les projets de l'entreprise et on vous laisse négocier l'accompagnement social ou vous êtes contre et on vous envoie les forces de l'ordre.



Plates-formes aléatoires

Malgré la matraque, la direction continue Cap Qualité Courrier. Ces derniers temps, sont annoncées des plates-formes comme s'il en pleuvait. On a l'impression d'assister à la multiplication des petits pains. Il suffit d'investir quelques millions d'euros dans un centre de tri, d'y implanter une ou deux machines, pour que celui-ci se transforme en plate-forme industrielle. A contrario, on transfère du trafic dans un autre centre de la région, on installe une MTB ou une SROT et hop, comme par magie, on a une plate-forme d'intérêt local. Pour l'instant, sur les créations en propre, alors que la direction avait annoncé une vingtaine de plates-formes nationales, les annonces se réduisent à 5 (Lorraine, Val de Loire, Lyon, Lille, Wissous). Pas de quoi fouetter un chat et le chiffre annoncé, une petite vingtaine, est loin d'être atteint (voir page 3).

Volet social : volé tout court

Concernant le volet social de Cap Qualité, un accord a été proposé à signature le 13 juillet. Cet accord appelé «pour la mobilité par la valorisation et le développement personnel» consacre la mobilité pour l'ensemble des agents touchés par les projets de restructurations. Des primes de trajectoire sont instaurées et remplacent les indemnités fonctionnelles. Elles sont du même niveau que celles prévues dans le BRH du 15 février 2002 à une petite différence près pour celles et ceux qui envisagent de déménager. C'est aussi la fin de la possibilité de partir à 53,5 ans pour les agents puisque la réforme des retraites est passée par là. Reste pour les plus anciens quelques mesures d'âge qui sont un temps partiel à 50 ou 80% par exemple mais avec des droits à la retraite à 100%. Mais ce temps partiel sera consacré à boucher les trous comme par exemple les tournées de distribution en fin de semaine (voir page 4).

Ce qui devait être une vraie révolution, annoncé à grand renfort de belles plaquettes en quadrichromie et par l'intermédiaire des ETC, et qui doit conduire à du J+1 à 90% à l'horizon 2010 laisse à tous les agents un goût amer. Tout ça pour ça !!!

N°15

Bordeaux Bègles

Les sanctions sont tombées et elles sont lourdes !!!

Les conseils de discipline centraux ont eu lieu les 7 et 8 juillet au Siège de La Poste à Boulogne. A cette occasion, un millier de personnes se sont rassemblées en soutien au 6 camarades et 700 personnes ont fait de même à Bordeaux. D'autres rassemblements ont eu lieu dans différentes villes. Un préavis de grève avait été déposé par SUD et CGT pour les deux jours. Même si la révocation demandée par La Poste est évitée, les sanctions restent très lourdes :



- | | |
|----------------------------|--|
| ■ Jean-Paul BARRA (SUD) | 2 ans de suspension dont 1 an avec sursis |
| ■ Jean-Pierre DABRIN (CGT) | 2 ans de suspension dont 1 an avec sursis |
| ■ Xavier DAUGA (SUD) | 2 ans fermes de suspension |
| ■ Patrick PRET (CGT) | 2 ans fermes de suspension |
| ■ René BLANZACO (CGT) | 2 ans de suspension dont 21 mois avec sursis |
| ■ Pierre GAI (SUD) | 2 ans de suspension dont 1 an avec sursis |

La Fédération SUD-PTT aura tout fait pour répondre à la demande des camarades de Bordeaux : éviter à tout prix la révocation. C'est pourquoi nous avons demandé à nos élu-es de voter les sanctions proposées par La Poste. Ce n'était en aucun cas une reconnaissance des faits mais bien un moyen pour qu'aucun ne connaisse la sanction suprême, c'est à dire la révocation.

Les conseils locaux de discipline se sont tenus les 18, 19 et 20 juillet à Bordeaux pour 7 autres camarades. Quelques 250 personnes étaient présentes pour les soutenir pendant ces 3 jours. SUD avait déposé des préavis de grève, national le 20 et local pour les 18 et 19 juillet. Là encore, de lourdes sanctions ont été prononcées :

- | | |
|------------------------------|--|
| ■ Jean-Marie BAILLET (CGT) | déplacement d'office |
| ■ Bernard BERNOULAT (CGT) | déplacement d'office |
| ■ Christian STOLDICK (SUD) | 24 mois de suspension dont 6 mois fermes |
| ■ Denis GRENIER (CGT) | déplacement d'office |
| ■ Pierre Alain DUCASSE (SUD) | 24 mois de suspension dont 6 mois fermes |
| ■ Gérard DANNE (CGT) | 1 mois ferme de suspension |
| ■ Patrick LAFONT (SUD) | déplacement d'office |
| ■ Fabrice DULUC (CNT) | licenciement pour faute lourde |

Ce qui s'est passé à Bordeaux ne peut laisser personne indifférent. Inculper des camarades qui défendent l'emploi et le service public, qui font leur travail de syndicalistes, qui sont des militants reconnus et respectés, soulève le cœur et nous donne à tous la nausée. C'est bien la présence syndicale dans les centres de tri qui est visée au moment où La Poste veut faire passer en force une restructuration majeure. Les agents des centres de tri ne s'y sont pas trompés en répondant par la grève à près de 40% le 9 juin. Les choses ne sont pas terminées, des recours juridiques sont en voie d'être déposés.

En attendant, la Fédération SUD organise la solidarité financière afin de prendre en charge le salaire des camarades. Vous pouvez dès à présent verser ce que vous pouvez :

Solidarité financière, chèques à l'ordre de :

**«syndicat SUD-PTT Gironde - Solidarité»
CCP n° 12 896 40 B Bordeaux Chèques**

En Alsace...

La direction investit 4,5 millions d'euros dans les centres de tri de Mulhouse et Strasbourg qui deviennent des plates-formes industrielles courrier sans plus de précision. La région Alsace va en outre bénéficier de l'installation de 5 ségrégratrices-redresseuses-oblitératrices- trieuses (SROT) pour la préparation du courrier, de 12 machines de tri bureau (MTB) ainsi que 4 machines tout tasseur (MTT). L'installation de ces machines coûtera 10 millions d'euros. Enfin 18 millions d'euros sont prévus pour la modernisation des locaux et l'amélioration des conditions de vie au travail. En tout, 28 millions d'euros d'investissement mais la direction se garde bien de dire combien d'emplois supprimés avec cette modernisation.

En Auvergne...

Pour la région, ce sera un investissement de 45 millions d'euros dont 23 seront consacrés à la création d'une nouvelle plate-forme colis en remplacement de celle de Clermont-Ferrand. Cette nouvelle PFC devrait ouvrir en 2008 et traiter près de 40 millions de colis par an. Le centre de tri de Lempdes deviendra une plate-forme industrielle courrier d'ici 2007 et 22 millions d'euros sont investis pour l'immobilier et l'équipement en nouvelles machines. Bien sûr, le retour sur investissement se fera avec des reprises d'emplois, mais là, la direction reste étonnement muette.

En Bretagne...

La DOTC Ouest-Bretagne l'a annoncé par un communiqué dans le Télégramme (bonjour le dialogue social) : Rennes et Nantes deviendront des plates-formes régionales et Vannes une plate-forme locale avec implantation de SROT et MTB. Il y aura moins de monde après qu'avant, nous dit sereinement le directeur de la DOTC en parlant de Vannes. Pour les centres de tri de Brest et de Quimper l'avenir s'assombrit brutalement.

En Mayenne...

Selon la direction, le centre de tri de Laval serait maintenu et même renforcé avec un investissement de plus d'un million d'euros. Il devient une plate-forme courrier et sera équipé de 3 nouvelles machines (1 SROT et 2 MTB). Par contre, le trafic mécanisable sera transféré au centre de tri du Mans. Le centre de tri de Laval emploie aujourd'hui une centaine de personnes, la plate-forme en emploiera 75. Les agents en surnombre seront reclassés à la distribution ou sur le plateau de télévente qui devrait être créé à la rentrée 2005 avec une équipe de 15 télé-opérateurs spécialisés dans le marketing à destination des entreprises. Mais ce

service télévente existe déjà à Rennes avec une cinquantaine de personnes. De toute façon, après des années passées en centre de tri, devenir télé-opérateur, faut en vouloir....

En Champagne-Ardennes et Meuse...

La direction prévoit un investissement de 30 millions d'euros pour la région dont 10 millions pour le CTC de Chalons-en-Champagne qui sera équipé de TPF et SROT et qui devient, comme par enchantement, une plate-forme industrielle courrier. Pour le reste, 18 millions d'euros sont consacrés à la modernisation et la mise en place des plates-formes d'intérêt local (Chaumont, Bar-le-Duc, Chaleville-

Evreux CTC première victime de CQC

Le centre de tri départemental d'Evreux a définitivement fermé ses portes le vendredi 24 juin. Il fait place à une plate-forme locale (PCIL) et à un centre de tri d'entraide mécanisé (CTEM). La plupart des agents ont trouvé une place au CTEM, à la PCIL, à Rouen-Madrillet* ou à la distribution, sauf quelques dix incapables dont les cas restent à régler. Cela est dû au travail de la section syndicale SUD sur le site. Bien sûr, la plupart des agents ont dû se positionner à marche forcée et auraient préféré empêcher cette restructuration. Tel n'a pas été le cas et tout cela laisse un goût amer, beaucoup de tristesse, de désolation et d'angoisse parmi le personnel.

**Dans le cadre de la fermeture du centre, la direction a proposé 44 places pour Rouen Madrillet (34 places en nuit et 10 en jour). Afin de pouvoir conserver leurs horaires, mais aussi sous la pression, 25 agents se sont positionnés pour y aller (13 ont choisi de déménager). Il y a 55 kms de centre à centre soit, par l'autoroute, une quarantaine de minutes (avec un péage). La prime prévue pour partir à Rouen, sans déménager, est de 5000 euros. Un rapide calcul sur le site des impôts, montre que pour une voiture 6 cv qui ferait l'aller-retour tous les jours, et sur une base de 220 jours, le coût du transport s'élève à 7000 euros par an. L'impact serait moindre pour la nuit, mais représente tout de même une somme conséquente. Sans compter, la fatigue, le stress et les risques d'accident engendrés par ces allers-retours incessants. Il faut donc revoir à la hausse la prise en charge des différentes primes.*

Mézières, Reims, Saint-Dizier, Verdun et Rethel). Enfin, 1,4 millions d'euros pour l'équipement en MTB, machines qui servent à préparer le courrier dans l'ordre de la tournée du facteur et 1 million d'euros pour la modernisation du centre de tri de Troyes. La contrepartie sera évidemment lourde de conséquences pour les postiers de la région : moins d'emplois, plus de tri général pour les facteurs qui pourront se consacrer aux activités commerciales, la mobilité pour tous...

Mobilité pour tout le monde !!!

Entre deux séries de conseil de discipline envers les 14 postiers de Bordeaux-Bègles, la direction du courrier a proposé à signature le 13 juillet l'accord sur le volet social de CQC. Alors qu'elle accentue la répression, elle veut faire croire qu'elle pratique le dialogue social. Ce 13 juillet, aucune organisation n'a voulu signé (SUD était absent pour cause de boycott). Du coup, une nouvelle série de bilatérales sont proposées à partir du 26 août et une plénière en vue de signatures le 15 septembre.

L'intitulé de l'accord en dit long sur les intentions de La Poste. En effet, en intitulant cet accord : «pour la mobilité, par la valorisation et le développement personnel», La Poste veut montrer au personnel que ce qu'il vont subir, ce sera changement de lieu de travail, de domicile, d'horaires et de métiers et que tout ça est inéluctable car la concurrence est à nos portes.

Pour ce faire, elle va même jusqu'à inciter les agents à déménager en proposant de rembourser les frais occasionnés (frais d'agence, de notaire ou encore double loyer pendant 6 mois). Par contre, les indemnités de mobilité géographiques en cas de reclassement restent les mêmes que celles prévues dans le BRH du 15 février 2002. Elles seront même moindre si le poste trouvé dépasse les 30 kms puisque celles-ci seront plafonnées à 1500 euros alors qu'elles pouvaient aller jusqu'à 2500 euros. Au dessus de 70 kms, il n'y a plus droit à rien.... il faut déménager !!!

La direction met en place des primes de trajectoires en remplacement des primes de mobilité fonc-

tionnelles. Elles sont conçues comme une incitation à se positionner le plus rapidement possible sur un nouveau poste sinon elles baissent d'autant plus (50% de 3 mois au début des réorganisations) et peuvent même être supprimées si vous vous positionnez après la réorganisation. Pour mettre un peu plus la pression, elle sera versée en 3 fois : 30% au moment de la signature de l'engagement dans la démarche, 30% au moment de la prise de poste et 40% trois mois après avoir fait la preuve de sa bonne adaptation au nouveau poste.... voire 6 mois car l'adaptation peut durer !!!

Aucune indemnité n'est prévue pour les changements d'horaires y compris pour les agents de nuit qui passeraient en jour alors qu'auparavant, ils gardaient les heures de nuit pendant un an à 100% et 6 mois à 50%.

Pour les départs à la retraite, cet accord entérine la fin des possibilités de partir à 53,5 ans en cas de reclassement. La direction met en avant la réforme des retraites pour justifier ce choix. Seules, les allocations de fin de carrière sont revalorisées. La principale innovation, c'est la proposition de développement de temps partiel en fin de carrière (50 ou 80% par exemple) avec acquisition de droits à retraite à 100%. Mais il est bien précisé que ce temps partiel doit s'adapter aux contraintes de production, c'est à dire assurer les renforts de fin de semaine à la distri ou les périodes de vacances scolaires.

La cerise sur le gâteau, c'est que c'est accord devra faire l'objet d'un accord local pour chaque réorganisation afin qu'il s'applique.

II.1 pour tous

Déjà 3000...

C'est le nombre de signatures recueillies à ce jour sur notre pétition nationale réclamant le II.1 pour tous et l'octroi de bonifications retraite pour permettre un départ à partir de 55 ans. La campagne démarrée fin mai commence à porter ces fruits même si elle a dû être mise en parenthèse suite aux événements de Bordeaux et à la répression syndicale qui s'est abattue sur le centre. Il n'en demeure pas moins que cette

campagne nationale rencontre un réel écho auprès des personnes des centres de tri. Il faut continuer à la faire circuler afin qu'un maximum de signatures soient portées à la direction du courrier au moment de l'ouverture des chantiers «revalorisation des métiers du courrier» et «santé au travail». Si vous ne l'avez pas encore vue, demandez là aux militant-es SUD de votre centre....